





**DESSERTE DU
BOURGET-DU-LAC**

Chambéry par lignes C2 et 173







DU NOUVEAU DANS LES TRANSPORTS AU BOURGET-DU-LAC :

Sur demande de la municipalité du Bourget-du-Lac et de Grand Lac, la Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de l'Ain acceptent à titre expérimental de donner accès aux cars traversant la commune du Bourget-du-lac. Ainsi les usagers bourgetains bénéficieront d'une desserte directe vers Chambéry qui sera réalisée par les services commerciaux de la ligne -C2 Yenne – Chambéry et 173 Belley – Chambéry (voir fiches horaires en annexe).

Ce dispositif entrera en application le 28 août 2018 pour (un an) [Une année scolaire](#)

Les usagers du Bourget-du-Lac seront acceptés sur les lignes C2 et 173 sous les conditions suivantes:

- Dans la limite des places disponibles (en comptant les places debout, les cars étant équipés pour le voyage debout),
- Dans le sens Chambéry – Yenne/Belley, la priorité sera donnée systématiquement aux usagers allant au-delà du tunnel du Chat,
- Une réservation préalable sera obligatoire pour chaque trajet, elle devra être réalisée au plus tard la veille à midi pour le lendemain. Pour le lundi, la réservation interviendra au plus tard le vendredi à midi. La réservation pourra couvrir une période maximum de 7 jours. La réservation sera faite auprès d'une centrale de réservation (Transarc) prestataire mandaté par Grand Lac :

Centrale de réservation Transarc

Tél. : 06 32 04 61 17

Horaires : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 17h00 les Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi

Titres de transport acceptés sur la ligne C2 :

- Le titre combiné (abonnement mensuel combiné Ondéa Stac Région)
- Les tickets unitaires Ondéa
- Les abonnements Ondéa
- Une personne sans titre paiera le prix du réseau au conducteur : 4.50 €

Titres de transport acceptés sur la ligne 173 :

- Les tickets unitaires Ondéa
- Les abonnements Ondéa
- Une personne sans titre paiera le prix du réseau au conducteur : 2 €